

servira de combattre pour la défense de la démocratie en Europe, si nous devons la perdre, ici, au Canada? Et c'est à quoi nous aboutissons avec des gestes comme celui que le premier ministre pose aujourd'hui. Il met en péril tout le régime démocratique pour lequel nous combattons aux côtés de la Grande-Bretagne et de la France. La différence entre la dictature hitlérienne et notre régime est celle qui existe entre la liberté de parole et l'absence de cette même liberté; et l'endroit pour exercer cette liberté de parole est ici, au parlement du Canada.

Le très hon. MACKENZIE KING: C'est dans le pays.

L'hon. M. MANION: C'est au Parlement, puisque le Parlement a été convoqué. Nous l'aurons aussi dans les assemblées politiques, mais l'endroit pour obtenir des réponses à des questions est ici même, au Parlement. Une fois les Chambres dissoutes, quel moyen aurai-je d'obtenir des renseignements, sans rapports, sans réponse aux questions posées? Je ne compte guère sur les ministres pour me faciliter beaucoup la chose. Ces renseignements, c'est à la Chambre qu'il convient de les donner. C'est sur le parquet de la Chambre des communes que ces questions doivent être discutées. Je soutiens que le régime actuel a fait des dépenses exagérées, qu'il s'est montré négligent. Non seulement s'est-il laissé prendre à l'improviste, mais il a fait preuve d'une faiblesse déplorable dans la poursuite de la guerre. Je l'affirme hautement et je soutiens que c'est ici que je dois obtenir les renseignements dont j'ai besoin pour prouver mes avancés, et non sur les tribunes politiques où les ministres nieront simplement l'existence des faits sur lesquels je m'appuie.

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député n'a donc pas la preuve de ce qu'il avance?

L'hon. M. MANION: Les preuves ne me manquent pas. Que le très honorable député permette que la session dure jusqu'à la semaine prochaine, qu'il se souvienne des principes démocratiques et de justice dont il aimait tant à entretenir ses auditeurs d'un bout à l'autre du pays et qu'il y reste fidèle au cours de la présente session, je lui fournirai alors la preuve de tous mes avancés.

Je n'ai rien à ajouter. Si le premier ministre décide de dissoudre les Chambres ce soir, nous laisserons à la population le soin de désigner le parti qui administrera le pays et poursuivra la guerre. Je m'aventure à faire cette prophétie. Vu l'imprévoyance du Gouvernement, la faiblesse de son effort de guerre et sa tentative de faire passer cette tricherie par un vote brusqué—vous me par-

donnez le mot tricherie, Monsieur l'Orateur, aucun autre mot ne me venant pour exprimer ma pensée—vu que le Gouvernement tente en ce moment de brusquer le vote sans fournir à la députation ample occasion de se renseigner, comme c'est son droit, et de discuter ces renseignements ici même dans cette enceinte, je suis convaincu que le pays chassera du pouvoir le premier ministre et son gouvernement, et confiera à d'autres l'administration de la chose publique et la poursuite de la guerre.

M. WOODSWORTH: Monsieur l'Orateur...

Des VOIX: A l'ordre.

M. WOODSWORTH: J'invoque le règlement.

M. l'ORATEUR: Je signale à l'honorable député et à la Chambre que, la motion actuelle n'étant pas sujette à débat, l'honorable député ne peut continuer ses observations que du consentement unanime de la Chambre. L'honorable député a-t-il le consentement unanime de la Chambre?

Des VOIX: Oui.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, à propos de la question de règlement, je suis d'avis que le premier ministre (M. Mackenzie King) enfreignait le règlement en faisant sa déclaration, de même que le chef de l'opposition (M. Manion), mais je pose en thèse que le consentement unanime de la Chambre n'est pas nécessaire pour qu'un député ait le droit de se prononcer dans des circonstances comme celles-ci.

C'est la première fois, peut-être, au cours de ma carrière politique, que je partage presque entièrement l'avis du chef de l'opposition, non pas parce qu'il est conservateur, mais parce que je crois que sur ce point il défend les droits fondamentaux du Parlement et les principes essentiels de la démocratie. Il n'est pas d'expression qui revienne plus souvent sur les lèvres du très honorable premier ministre que "la Chambre décidera", et "les droits du peuple" et de la "démocratie". A mon humble avis, néanmoins, voici qu'il en viole les principes fondamentaux. Il ne s'agit pas ici de l'opportunité de tenir des élections: la constitution remet la décision entre ses mains; mais il s'agit de la manière et du moment de leur tenue.

Voici qu'à l'improviste le premier ministre nous met en face d'élections qui doivent avoir lieu à quelques semaines d'avis. Est-ce à dire que la voix du Parlement sera complètement étouffée? Nous l'ignorons. Pour l'instant, nous ne le savons pas. Ce qui crève les yeux, cependant, c'est que le premier ministre vient de prononcer un discours poli-